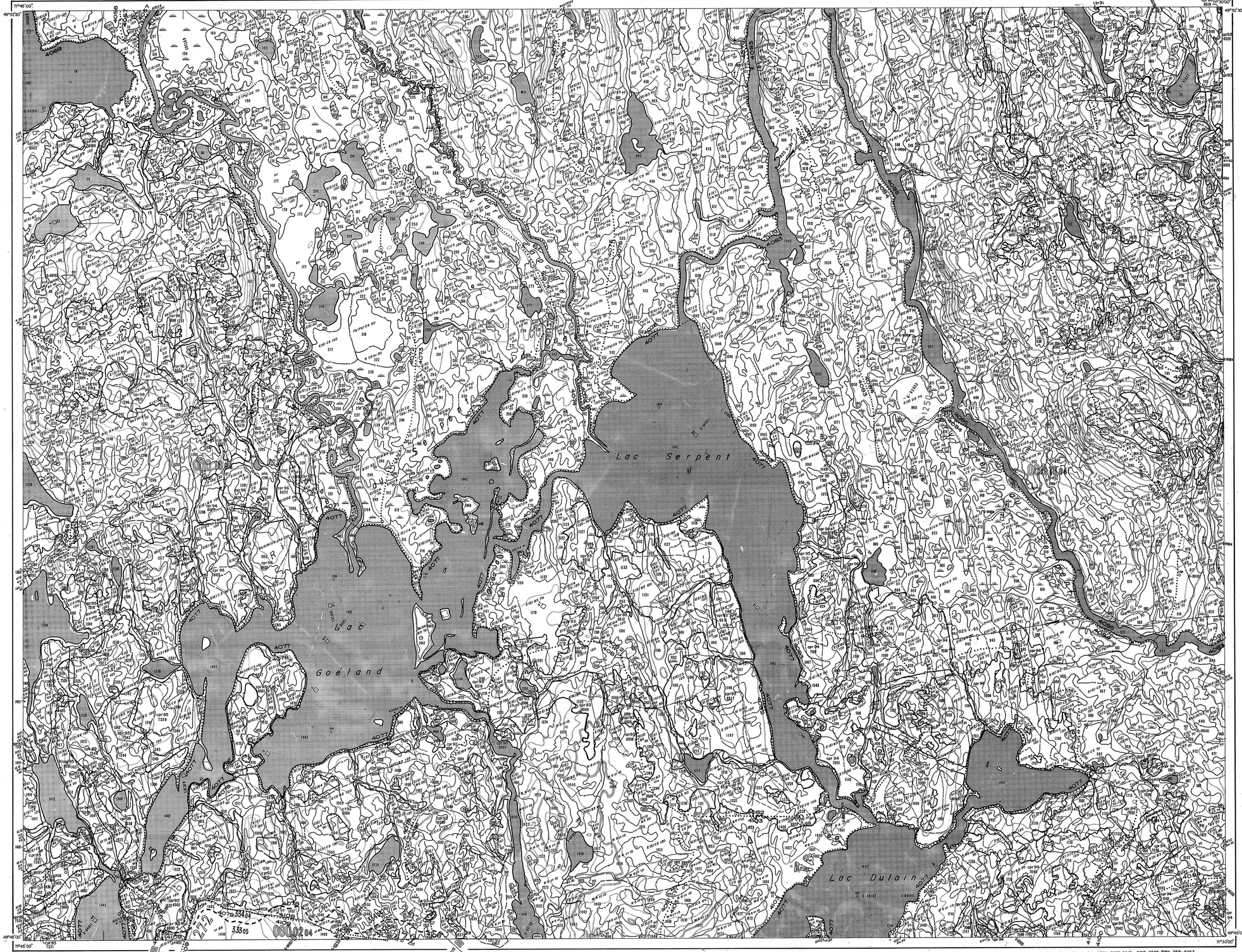

Compt. for. : 9524-5027-5513 – 6012-6525-7064-7571-8063

à jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec préparation de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe avec réserves de remanicures
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe partielle
Brûlage dirigé (brûlage de la pourriture)
Plantation à racines nues
Plantation en régénérants
Plantation de boutures
Ensemencement
Jardinage commercial

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — (plantation)
Pessière
— — (à épinette noire et/ou épin.rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épin. blanche (occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin rouge
— — — avec pin rouge
— — — et/ou rouge (ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec épinette noire
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya?)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brun)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette
Bouleau à bouleau jaune avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Érablière à érable rouge
Érablière résineuse
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
— (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
Peuplier
Érablière rouge
Érablière
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleau jaune
— à peuplier
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de peuplier
— de bouleau blanc
— de frêne d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche inventoriées: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (ans)	0-20 ans
20	21-40
40	41-60
60	61-80
80	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
90-50	50-90
110-50	50-110
130-70	70-130

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Vieux inéquienne: Peuplé à dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre 90 et 130 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 90 ans.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3	4	5 (16m-20m)	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	M
Forte	61 à 90 %	F
Sévère	91 % et plus	S

Topographie accidentée de pentes > 31 %

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 D 1 C3 cp D2 M — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe de densité, classe de hauteur, groupement d'essences

R C3 c60 D1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : BLAIS, MERCREUIL & ASS. — SIGNATURE : [illegible]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : — SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1986 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 27-2*
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1*
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 02
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 33
Bassin primaire 05*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 90
Division de recensement 900
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4108*
Région écologique 12b

Municipalité régionale de comté M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/5/87
Déclinaison magnétique 20° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-I S.E.	22-L-4 S.O. S.E.	22-L-3 S.O.
32-H-16 N.E. S.E.	22-E-13 N.O. S.O.	22-E-14 N.E. S.O.
32-H-9 N.E.	22-E-12 N.O.	22-E-11 N.E.

22 E/13 S.E.